

"L'initiative française" dans Vrij Nederland (20 mai 1950)

Légende: Le 20 mai 1950, le périodique néerlandais Vrij Nederland s'interroge sur la faisabilité et les différences du plan Schuman par rapport aux autres initiatives d'intégration européenne en cours.

Source: Vrij Nederland. 20.05.1950. Amsterdam: Vrij Nederland. "Het Franse initiatief", auteur: Vos, H. , p. 7.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_initiative_francaise_dans_vrij_nederland_20_mai_1950-fr-26e3d7be-c37b-4ef1-84a1-825271cb183f.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



L'initiative française

par Ir H. Vos

Les voies qu'a empruntées l'ancienne Europe en vue de renforcer son unité sont légion. Si l'on additionne tous les organes et organisations existants, ceux qui l'ont été et ceux qui sont actuellement mis sur pied, on atteint un nombre respectable. Un sort plus favorable sera-t-il réservé à la nouvelle initiative française par rapport aux nombreuses initiatives précédentes?

Au lendemain de la guerre, chaque pays européen était confronté à ses propres difficultés internes. Dans chaque pays devait être trouvé un nouvel équilibre sur le plan social, politique et économique. La relance intérieure et la rénovation figuraient à l'ordre du jour de chaque pays. Sur le plan international, les années 1945-1947 virent l'apparition d'organismes internationaux: les Nations unies et l'Unesco furent créées et, dans le secteur financier, les accords de Bretton Woods furent conclus; les bases ont également été jetées pour les accords commerciaux internationaux et pour la FAO.

Il s'est toutefois rapidement avéré que ni les anciennes institutions nationales en partie restructurées, ni les nouvelles organisations internationales, restées sans influence en raison de l'hostilité croissante entre le bloc soviétique et l'occident, ne pouvaient répondre aux problèmes de l'Europe. C'est pour cela que la mise sur pied d'institutions européennes s'est avérée nécessaire.

Ce qui caractérise le cours de ces événements, c'est que l'élan constructif vers une plus grande unité européenne n'est pas venu de l'Europe elle-même. L'initiative est venue des États-Unis d'Amérique. Le plan Marshall a mis sur table des dollars et des objectifs. Il se voulait avant tout bien plus qu'une simple source de financement provisoire. À présent que la proposition française a été publiée en vue de créer une autorité commune de contrôle de la sidérurgie française et allemande, il est utile de rappeler que le plan Marshall préconisait une coopération européenne dans quatre grands secteurs économiques: les charbonnages, l'électricité, la sidérurgie et l'industrie alimentaire. Les personnalités clés chargées de la mise en œuvre du plan Marshall déplorent qu'à ce jour, si peu ait été accompli en matière de coopération.

Alternatives privilégiées

C'est comme si l'Europe avait voulu de prime abord explorer d'autres pistes que celle de l'intégration de ses industries de base, qui figurait au nombre des ambitions initiales du plan Marshall.

Car nous sommes loin d'être restés inactifs toutes ces années où le plan Marshall nous a procuré les réels moyens d'existence. Les propositions se sont succédé. Certaines se sont en partie concrétisées; d'autres, par contre, ont sombré dans l'oubli presque complet.

Prenons tout d'abord les projets d'unions économiques et d'unions douanières. Le Benelux est un exemple parfait à cet égard.

Il a été question d'une union économique scandinave, mais elle n'a jamais vu le jour.

Il a été question d'une union douanière franco-italienne dont on n'entend plus guère parler de nos jours.

Une initiative française à l'empreinte politique trop marquée pour réunir la France, l'Italie et les pays du Benelux, était vouée d'emblée à l'échec au vu de la position actuelle des Pays-Bas: si cette association avait vu le jour, elle aurait été en conflit avec l'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre.

L'idée désormais récurrente depuis la formation du Benelux, consistant à resserrer les liens entre les pays limitrophes et jouissant d'un niveau de développement social et économique plus ou moins similaire, est bien sûr méritoire. Mais le développement du Benelux, qui a en outre été entravé par les tensions financières entre les pays utilisant le dollar et ceux utilisant la livre sterling, a également prouvé que la formation de ces plus petites entités en Europe prendrait beaucoup de temps. Si ces unions économiques ont gardé leurs

particularités pour les pays participants, elles ont perdu leur valeur, surestimée, qui les portait au rang d'unique instrument permettant de créer une union européenne intégrale.

L'engouement porté aux unions économiques s'est estompé, d'autres plans faisant figure de proue, et s'attaquant notamment aux problèmes monétaires et commerciaux. Il a pendant un moment été question d'une union douanière européenne générale. Le comité d'experts nommé à cette fin examine toujours scrupuleusement cette question. Et ce travail ne sera peut-être pas stérile en fin de compte. Il a permis de créer un système d'échanges des dettes et des créances commerciales, et ainsi de faciliter un peu les transactions financières.

Par contre, les tentatives, encore déployées l'année dernière, visant à rendre convertibles toutes les devises européennes, semblent désormais au point mort. La libéralisation des échanges commerciaux faisait partie des points incontournables à l'ordre du jour. Des résultats ont été atteints, comme la diminution des restrictions, mais aucun des États souverains d'Europe n'a renoncé à la possibilité de renforcer de nouveau ces restrictions comme il l'entend. Des exemples le montrent chaque jour.

Quelle que soit en fin de compte la valeur des méthodes éprouvées jusqu'ici, il semble impossible d'accélérer suffisamment le rythme de la collaboration européenne, tant sur la voie des unions économiques entre pays limitrophes que sur la voie de la politique monétaire ou économique commune *générale*.

Nous réitérons notre question: le sort réservé à la nouvelle initiative française sera-t-il meilleur ?

Le fait que cette initiative émane de la France a son importance. On ne peut attendre grand-chose des plus petits pays d'Europe à cet égard.

Les Scandinaves ont leurs propres soucis, par rapport aux relations qu'ils entretiennent avec la Finlande et la Russie.

Préoccupés par le débat sur la monarchie et par la question indonésienne, les pays du Benelux sont moins enclins à entamer une activité de grande envergure.

La Suisse, quant à elle, est un cas à part entière.

Il ne reste que les quatre grands pays pour prendre une initiative: l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Les relations en Europe, mais aussi les relations économiques entre ces pays, ne permettent certainement pas à l'Allemagne ou à l'Italie de prendre une initiative à ce stade. La Grande-Bretagne et la France devront chacune à leur tour jouer un rôle de premier plan. D'un point de vue économique, la France éprouve davantage de difficultés, mais sur le plan politique, il est lui est plus aisé d'être une force motrice pour l'Europe. La Grande-Bretagne devra toujours prendre en considération sa position impériale.

Diverses facettes

La proposition française présente plusieurs facettes. La première, c'est qu'elle vient de France, comme nous l'avons déjà évoqué. Si cette proposition porte ses fruits, ceci aura son importance pour la position que la France y tiendra en Europe et aussi pour la lutte contre les communistes en France. Car même une frange des communistes français attache de l'importance à la gloire de la France...

La proposition française a trait essentiellement à l'Allemagne. Elle vise à regrouper les sidérurgies allemande et française au sein d'une seule et puissante entité. Si elle aboutit, elle pourrait marquer le début d'un déclin des hostilités franco-allemandes, qui se manifestent en France sous la forme d'une crainte de la métallurgie allemande.

Mais, troisième point et non le moindre, la proposition française aborde la question européenne sous un *autre* angle que les tentatives susmentionnées. Elle vise à mettre en commun la gestion d'une industrie, sous ses aspects techniques et économiques.

Pour reprendre un terme bien connu en politique néerlandaise, on peut dire que la proposition française tente d'atteindre l'unité européenne au moyen d'une décentralisation fonctionnelle. Elle s'étaye sur les acquis d'avant-guerre: les sidérurgistes allemands et français ne vivaient pas en totale ignorance. Puis elle y intègre la meilleure partie des objectifs du plan Marshall: la mise en commun des grandes industries de base.

Puisqu'il est impensable de laisser cette organisation exclusivement aux soins des entreprises sidérurgiques et des sociétés de charbonnages, et qu'il est certain également que les pouvoirs publics et les organisations de défense des travailleurs auront eux aussi leur mot à dire dans la gestion de cette structure, ce projet constitue un tournant historique. L'organe parlementaire européen siégeant à Strasbourg va devoir se pencher sur cette question. Si cette idée s'étend aux secteurs du charbon, du pétrole, de l'électricité et des transports, ainsi qu'à une partie de l'industrie alimentaire, comme le prévoit le plan Marshall, ce projet peut revêtir une grande importance pour la structure économique de l'Europe et la lutte contre le chômage.

Le plan Schuman est remarquable en ce sens qu'il constitue un stratagème politique, mais plus encore une opportunité pour l'Europe pour qu'elle puisse prendre un nouveau tournant dans son développement économique.